



CLERMONT-FERRAND

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

Gabriel-Montpied
CHU de Clermont-Ferrand

Service médecine intensive et réanimation
Chef de service : Pr Bertrand Souweine

LIVRET D'ACCUEIL

20
23



L'ÉQUIPE DU SERVICE

Pr Bertrand SOUWEINE, chef de service
Dr Claire DUPUIS
Dr Laure CALVET
Dr François THOUY
Dr Radhia BOUZGARROU
Dr Kevin GRAPIN

Dr Olivia GUIDO
Dr Olivier MASCLE
Dr Jean-Christophe BOUENNEC
Dr Judicaël COMPAORE
Dr Julien DOMITILE

CADRE DE SANTÉ

Angélique Chouvet

ASSISTANT SOCIAL

Florian LACHAUD
04 73 75 24 80

ÉQUIPE PARAMÉDICALE

L'équipe paramédicale est composée d'infirmier(e)s, d'aides-soignant(e)s, d'agents de service hospitaliers, d'un diététicien et d'un kinésithérapeute.

VIE PRATIQUE

POUR PRENDRE DES NOUVELLES DE VOS PROCHES :

Réanimation chambre 1 à 5
04 73 754 498

Réanimation chambre 6 à 10
04 73 752 320

Soins intensifs
04 73 754 499

VISITES 24h/24
(sur l'accord de l'équipe car dépendantes des activités des soins)

POUR JOINDRE LE SECRÉTARIAT :

04 73 75 44 92 / 04 73 75 49 82
du lundi au vendredi, de 8h 30 à 16h 30.



Madame, Monsieur,

Votre proche est hospitalisé dans le service de médecine intensive et réanimation. L'équipe soignante médicale et paramédicale fait tout son possible pour que sa situation s'améliore le plus vite possible.

Ce livret d'accueil a été conçu pour vous, par l'équipe de réanimation. Il a pour but de vous aider à comprendre l'environnement dans lequel votre proche est soigné.

VOTRE PROCHE EST ACTUELLEMENT SUIVI PAR LE DOCTEUR

.....

Il est possible qu'au cours de l'hospitalisation de votre proche dans le service de réanimation médicale, son état de conscience ne lui permette pas de communiquer avec l'équipe soignante.

Nous vous conseillons d'indiquer dès votre arrivée le nom de l'interlocuteur de la famille (conjoint, parent, enfant, ami), ou de la « personne de confiance », lorsqu'elle a été désignée par le malade.

Pensez également à indiquer les coordonnées de son médecin traitant. Il est possible d'obtenir la communication du compte-rendu d'hospitalisation ou du dossier médical selon les règles en vigueur (renseignez-vous auprès du cadre de santé).

L'équipe de réanimation.



QU'EST-CE QU'UNE RÉANIMATION ?

La réanimation est une spécialité qui assure la prise en charge des patients ayant une ou plusieurs défaillances vitales aiguës (article R6123-33 : la défaillance vitale est un trouble de fonctionnement d'un organe indispensable au maintien de la vie). **Elle demande des gestes techniques et d'urgence nécessaires à la survie des patients.**

QUE PEUT-ON ATTENDRE DE LA RÉANIMATION ?

Grâce à l'utilisation de moyens spécifiques, la réanimation peut suppléer pendant des jours, voire des semaines au fonctionnement d'un ou plusieurs organes vitaux défaillants.

Suite à une évolution favorable, le malade pourra quitter la réanimation dès lors que ses organes auront retrouvé un fonctionnement satisfaisant.

L'utilisation de moyens spécifiques indispensables à la survie du malade comporte des risques infectieux. Ces infections, dites nosocomiales, sont d'autant plus à craindre que le malade est dénutri, atteint d'une maladie chronique et que son séjour est prolongé en réanimation. Dans notre service, nous nous attachons quotidiennement à dépister et à traiter dans les meilleurs délais ce type d'infection.

ORGANISATION

Le service se compose de 10 chambres individuelles de réanimation et de 8 chambres individuelles de soins intensifs, au rez-de-chaussée. Elles sont reliées à trois postes centraux de surveillance.

PRISE EN CHARGE DU PATIENT ET ACCUEIL DE SA FAMILLE

Lors de l'admission de votre proche, nous vous demandons un peu de patience. Dès son arrivée dans le service, le malade est pris en charge par un médecin, un infirmier et un aide-soignant.

Une fois que votre proche aura été pris en charge, le médecin et l'infirmier viendront vous accueillir à l'entrée du service pour vous informer de son état de santé et du déroulement de son hospitalisation.

Il est relié à différents appareils de traitement et de surveillance continue. Vous verrez beaucoup de fils et de tuyaux autour de votre proche.

Au cours de son hospitalisation dans l'unité, **le même médecin assurera son suivi.** Si ce médecin doit s'absenter, le malade sera confié à un autre médecin permanent du service. Chaque soir, ainsi que les dimanches et jours fériés, le relais est pris par un médecin de garde.

LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Vous devez apporter, le plus tôt possible, la carte de sécurité sociale et de mutuelle du patient au bureau des entrées (rez-de-chaussée). Vous pourrez y obtenir un bulletin d'hospitalisation.

CONTRAINTE LIÉE AU SERVICE DE RÉANIMATION

INFORMATIONS SUR L'ÉTAT DE SANTÉ DU PATIENT

Elles sont soumises au secret professionnel et ne peuvent être données, qu'aux personnes désignées par le malade, au moment des visites ou sur rendez-vous. Si le malade se trouve dans l'incapacité d'exprimer son choix, elles seront transmises aux personnes les plus proches du malade.

Votre médecin traitant peut demander des explications et accéder au dossier médical. Il est important de partager ces informations

avec des personnes qui vous aideront à mieux comprendre.

Vous ne pourrez pas joindre directement la personne hospitalisée car les chambres ne sont pas équipées de téléphone. Néanmoins, de brèves nouvelles pourront vous être transmises par l'infirmière par téléphone (informations p.2). Si vous souhaitez obtenir des informations médicales, les médecins sont disponibles sur rendez-vous ou l'après-midi entre 14h30 et 17h30.

VISITES AUPRÈS DE VOTRE PROCHE

Les heures de visites sont libres (24h/24 et 7 jours sur 7), sur accord de l'équipe. Cependant, **la priorité est donnée aux soins**. Il vous sera donc demandé de patienter ou de retourner dans la salle d'attente en fonction de l'activité des besoins de votre proche.



DEUX PERSONNES À LA FOIS SONT AUTORISÉES À ENTRER DANS LA CHAMBRE. LES ENFANTS DE MOINS DE 15 ANS NE SONT PAS ADMIS.

Dès que vous avez annoncé votre présence par interphone, un agent vous accueillera à l'entrée du service et vous expliquera les mesures à prendre avant de vous rendre auprès de votre proche. Un infirmier sera là pour répondre à vos questions.

MESURES D'HYGIÈNE

A l'entrée **et** à la sortie de la chambre, il vous est demandé de frictionner vos mains avec une solution hydro alcoolique.

Il est interdit d'apporter de la nourriture ou des fleurs.

CONFORT ET EFFETS PERSONNELS DU PATIENT

Il est uniquement nécessaire d'amener une trousse de toilette avec une brosse à dent (le linge est fournis par l'hôpital). Vous avez la possibilité d'amener un poste de radio, de la lecture, des photographies.

Attention : les objets de valeurs et bijoux seront mis au coffre de l'hôpital ou remis à la famille.

Les membres des aumôneries de l'hôpital peuvent rendre visite au patient si vous le désirez. Faites part de cette demande auprès des infirmiers ou du cadre.

Pour louer une télévision, vous vous adresserez au bureau dédié dans le hall d'entrée (côté Montalembert), puis en informerez le personnel du service.

REPOS ET HÉBERGEMENT DES ACCOMPAGNANTS

Il vous est possible de prendre des collations à la cafétéria de l'hôpital.

Outre les possibilités hôtelières locales, il existe à proximité de l'hôpital un foyer géré par le secours catholique.

FOYER D'ACCUEIL DES FAMILLES D'HOSPITALISES « LES ÉGLANTINES »

12 Bd Pochay Lagaye à Clermont-Ferrand

09 62 52 33 43

reservation.leseglantines@secours-catholique.org

Accès via les transports en commun :

Tramway Ligne A - Arrêt « Léon Blum » / Bus Ligne 3 - Arrêt « Vigenaud »

SORTIE DU SERVICE RÉANIMATION

La sortie est décidée par le médecin référent dès que le patient ne nécessite plus de techniques particulières de réanimation. Vous serez prévenu du changement de service, au moment des visites ou par téléphone.

Un compte-rendu de l'hospitalisation sera adressé au médecin traitant, désigné par le patient à sa sortie du service (que vous aurez renseigné à l'admission).

Les équipes médicale et paramédicale se tiennent à votre disposition pour vous donner tout renseignement complémentaire et entendre les difficultés que vous pouvez rencontrer lors du séjour de votre proche.

ACTIVITÉS DE RECHERCHE CLINIQUE

Pour répondre à sa mission de service public hospitalier, le service de Médecine Intensive et Réanimation du CHU dans lequel votre proche est hospitalisé réalise une activité de recherche (participation à des études cliniques).

Dans les études dites « interventionnelles ou interventionnelles à risque minimales », **l'obtention du consentement du patient ou de son entourage est obligatoire pour la participation à l'étude.**

Dans les études dites « non interventionnelles c'est-à-dire observationnelles », **l'accord de participation est considéré comme implicite sauf si le patient ou son entourage s'y**

oppose expressément. Il s'agit d'étude avec recueil anonyme des données cliniques et biologiques qui n'ont aucun impact sur la prise en charge des patients.

Par ailleurs, au cours de l'hospitalisation, **des prélèvements sont réalisés pour établir le diagnostic ou le traitement.** Sauf opposition de votre part et dans le respect des règles de confidentialité, **nous les conserverons pour des programmes de recherche sur la pathologie en question, pour en améliorer la prise en charge.** Aucun test génétique ne pourra être réalisé sur ces prélèvements sans votre consentement écrit. Un document d'information vous sera remis par l'infirmière ou le médecin. **Ce document contient un formulaire vous permettant d'exprimer votre opposition à la conservation de ces échantillons.**

CATHETER Sonde en plastique placée dans une grosse veine du cou ou de la jambe qui permet d'apporter rapidement et efficacement des médicaments, des stimulants pour le coeur, une perfusion et parfois de la nutrition.

INFECTION NOSOCOMIALE C'est une infection acquise à l'hôpital. Comme les infections en général, elle peut être grave, d'autant plus qu'elle survient chez des patients fragiles.

INTUBATION Intervention qui permet de placer une sonde dans la trachée d'un patient anesthésié afin de le relier à un ventilateur.

EXTUBATION Intervention qui consiste à retirer cette sonde de la trachée. Elle est réalisée seulement quand le patient est réveillé, tonique et qu'il peut respirer, tousser et cracher tout seul.

RECHERCHE Dans notre service, des protocoles de recherche sont en cours. Parfois, il sera nécessaire d'obtenir votre consentement si votre proche ne peut donner directement le sien.

SCOPE C'est un ordinateur qui surveille en permanence tous les paramètres vitaux du patient (oxygène, tension, rythme cardiaque) et qui alerte les soignants en cas d'anomalie.

SÉDATION Il s'agit de l'administration de médicaments assurant un sommeil profond. Elle a la propriété d'éviter la douleur et de permettre à un patient de mieux respirer avec le ventilateur.

SONDE GASTRIQUE Tuyau en plastique placé dans l'estomac pour en aspirer les sécrétions ou pour nourrir artificiellement le patient.

TRANSPORT Manœuvre qui conduit à transporter un patient dans un autre service de l'hôpital pour un examen (échographie ou scanner) ou une intervention chirurgicale. C'est une procédure délicate qui justifie toujours d'un accompagnement médicalisé.

VENTILATEUR Appareil permettant la respiration artificielle pendant le sommeil des patients. Cela permet aussi d'apporter plus d'oxygène au patient si nécessaire.

PRÉLÈVEMENTS BIOLOGIQUES

Information sur leur devenir

Dans le cadre de la prise en charge de votre (ou vos) pathologie(s), ou de celle(s) de votre proche (mineur ou personne temporairement dans l'incapacité d'exprimer son opposition), lors d'une consultation ou d'une hospitalisation, vous ou votre proche pouvez bénéficier :

- de prélèvements de liquides biologiques ou de tissus qui sont nécessaires pour établir le diagnostic ou adapter le traitement qui vous sera proposé ou sera proposé à votre proche,
- d'une intervention nécessitant l'élimination de liquides biologiques ou de tissus dans un intérêt médical.



Ces prélèvements peuvent ne pas être utilisés en totalité pour établir le diagnostic, assurer votre suivi médical ou celui de votre proche.

Sauf opposition de votre part, au lieu de détruire les échantillons restants, **nous les conserverons pour des programmes de recherche**, dans le respect de la confidentialité. Ces programmes de recherche porteront sur la (ou les) pathologie(s) que vous, ou votre proche, présentez au moment des prélèvements et viseront à améliorer les connaissances et la prise en charge de cette (ou ces) pathologie(s).



Ces échantillons biologiques seront conservés par le Centre de Ressources Biologiques Auvergne (CRBA) au CHU de Clermont-Fd.

Responsable scientifique : Pr Marc Berger
04 73 75 03 68 - crbauvergne@chu-clermontferrand.fr

Le CRBA est une plateforme assurant la collecte, la préparation, la conservation et la distribution de ressources biologiques (tissus, cellules humaines et liquides biologiques) pour la recherche en santé.



Votre accord est révoquant à tout moment.

Si vous souhaitez vous opposer à cette utilisation, vous pouvez le faire librement et sans conséquence pour votre prise en charge. Il vous suffit de compléter et suivre les indications mentionnées sur le formulaire d'opposition associé au document.

(astuce : réaliser une copie de l'explication avant de remplir le formulaire)

Conformément à la loi (art. 16-1 et 16-6 du code civil), ce prélèvement ne pourra être cédé à titre commercial, ni donner lieu à une rémunération à votre bénéfice. Il pourra être utilisé pour des recherches effectuées soit par les équipes de recherche du CHU de Clermont-Ferrand, soit en partenariat avec un ou plusieurs organismes publics ou privés, en France ou à l'étranger, soit après cession par un ou plusieurs organismes publics ou privés, en France ou à l'étranger.

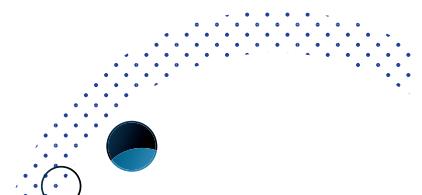
Les données médicales associées au prélèvement seront réunies dans un fichier informatique permettant leur traitement automatisé dans le cadre des recherches. Le fondement juridique, au regard de l'article 6 du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) est l'intérêt légitime du promoteur à mettre en œuvre le traitement de données médicales à des fins de recherche scientifique (article 9.2 du RGPD). Vous disposez à leur égard d'un droit d'accès, d'effacement, de portabilité, de rectification et de limitation du traitement ainsi que d'un droit d'opposition à la transmission des données couvertes par le secret professionnel susceptibles d'être utilisées dans le cadre des recherches et d'être traitées, conformément à la loi (loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée) que vous pouvez exercer auprès du Centre de Ressources Biologiques Auvergne (cf. le coupon d'opposition associé à ce document). Ces droits s'appliquent aux échantillons et données associées déjà conservés et non utilisés par le CHU de Clermont-Ferrand et à tout échantillon prélevé après opposition de votre part.

Les informations portées dans ce fichier informatique sont confidentielles et couvertes par le secret médical. A aucun moment, les données personnelles qui y figurent n'apparaîtront lors de la publication des résultats des travaux de recherche ; elles seront anonymes.

Ce document ne concerne pas les personnes sous tutelle ou curatelle.

édition 2021 - n° GED : HEM-CRB-IN-012

 www.chu-clermontferrand.fr



à la conservation et l'utilisation d'échantillons biologiques à finalité scientifique

Vous souhaitez vous opposer à la conservation de vos prélèvements, ou des prélèvements de votre proche, pour des programmes de recherche, dans le cas où ils n'auraient pas été utilisés en totalité pour établir le diagnostic ou assurer votre suivi médical ou celui de votre proche. Pour cela, il vous suffit de mentionner dans les cadres ci-dessous :

- votre identité si vous vous opposez en votre nom
- ou celle de votre proche si vous vous opposez à la conservation de ses échantillons biologiques

Exemplaire à conserver dans le dossier du patient

NOM (du patient) :

PRÉNOM :

Sexe : M F Date de naissance : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|
Jour Mois Année (4 chiffres)

Service de consultation ou d'hospitalisation :

Je m'oppose à ce qu'une partie de mes prélèvements, ou des prélèvements de mon proche* (rayer la mention inutile), soit conservée et utilisée à des fins de recherche.

Date : *Si patient mineur, ou personne temporairement dans l'incapacité d'exprimer son opposition*

Signature du patient : Nom, prénom, qualité du représentant légal ou de la personne de confiance:
.....
Signature :

* mineur ou personne temporairement dans l'incapacité d'exprimer son opposition

Exemplaire à adresser au : CRB Auvergne - Service Hématologie Biologique - Site Estaing/CHU de Clermont-Ferrand - 1 place Lucie et Raymond Aubrac 63003 Clermont-Fd Cedex 1

NOM (du patient) :

PRÉNOM :

Sexe : M F Date de naissance : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|
Jour Mois Année (4 chiffres)

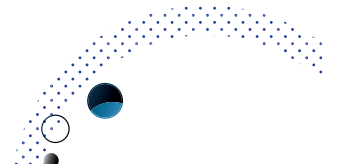
Service de consultation ou d'hospitalisation :

Je m'oppose à ce qu'une partie de mes prélèvements, ou des prélèvements de mon proche* (rayer la mention inutile), soit conservée et utilisée à des fins de recherche.

Date : *Si patient mineur, ou personne temporairement dans l'incapacité d'exprimer son opposition*

Signature du patient : Nom, prénom, qualité du représentant légal ou de la personne de confiance :
.....
Signature :

* mineur ou personne temporairement dans l'incapacité d'exprimer son opposition





JE SCANNE POUR DÉCOUVRIR LA VERSION NUMÉRIQUE DE CE LIVRET

Médecine intensive et réanimation

Site Gabriel-Montpied
58 rue Montalembert
63003 Clermont Ferrand Cedex 1